

ce domaine, c'est l'Aviation royale canadienne qui a pris les devants en formant la moitié de ses lieutenants à son École des officiers de Toronto, et quelques privilégiés seulement au Collège de l'Aviation (où l'on admet aussi quelques officiers de l'armée et de la marine). Au sommet de cette pyramide scolaire, on trouve le Collège de la Défense nationale, qui offre depuis 1948 une série de cours annuels ainsi décrits dans le manuel des élèves: «L'initiation d'officiers supérieurs des forces armées et de hauts fonctionnaires civils aux principes de la haute administration gouvernementale et du travail d'état-major, en temps de guerre».

Il est assez intéressant de noter qu'après s'être retiré du service actif, le premier commandant du Collège de la Défense nationale est devenu le plus franc critique de la méthode de fusionnement exposée dans le curriculum de cette institution. «Quant à la défense nationale», a en effet écrit le général Guy Simonds, «le problème ne consiste pas à trouver des moyens de permettre aux militaires d'empiéter sur les prérogatives des politiciens, mais à décider ces derniers à remplir leur désagréable devoir de prendre des décisions réalistes». Les mesures prises pour initier nos militaires aux affaires politiques ont été beaucoup plus poussées que les tentatives pour initier nos politiciens aux affaires militaires. L'A.R.C. a tenté, mais sans grand succès, d'amener les politiciens qui le désiraient au siège du Commandement de la défense aérienne de l'Amérique du Nord, à Colorado Springs (et, par conséquent, auprès des officiers qui auraient pu les renseigner). Un ancien secrétaire d'État aux Affaires extérieures a dit devant la Chambre des communes qu'il n'avait jamais profité de cette occasion et n'en profiterait jamais—de peur, peut-on supposer, de voir et d'apprendre des choses de nature à affaiblir sa foi en l'imminence du désarmement universel.

Un meilleur moyen de mettre les politiciens en face du dilemme de la défense nationale serait d'organiser à la Chambre des communes un comité semblable au Comité permanent des affaires extérieures. Depuis son établissement en 1946, ce dernier comité a beaucoup fait pour améliorer les connaissances et la compréhension de ses membres (de même que celles du public attentif en général) en ce qui concerne notre politique étrangère. La diversité des témoins amenés devant le Comité spécial de la défense, créé en 1963, a été beaucoup plus grande que celle des témoins entendus par le Comité spécial d'enquête sur les dépenses relatives à la défense nationale en 1960. On peut en dire autant de l'envergure et de la profondeur de l'interrogatoire qu'ont subi les témoins. Bien des renseignements utiles, dont quelques-uns n'avaient jamais été divulgués jusqu'alors, ont été rendus publics. Voilà qui ne pourra qu'améliorer la qualité des futurs débats parlementaires sur la défense nationale. Il n'est peut-être pas déplacé de conclure un rapport demandé par le Parlement et adressé à ses membres, en offrant à ces derniers une recommandation pour améliorer leurs délibérations. Les éléments militaires et les éléments diplomatiques de notre politique de sécurité nationale sont et devraient être indissolublement associés quant à l'expression et à l'exécution, aussi bien que quant à l'étude et à l'analyse. C'est pourquoi on devrait dissoudre à la fois le Comité permanent des affaires extérieures et le Comité spécial de la défense nationale, pour les remplacer par un seul et unique Comité permanent du programme de sécurité nationale.

Université de Toronto,
le 20 janvier 1964